

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN ECOLE MATERNELLE – RENTREE 2019

Sont concernés les enfants **nés en 2016** ainsi que nés en 2015, 2014 et non scolarisés à Eschau
A déposer à la mairie d'Eschau pour le **8 février 2019** au plus tard pour enregistrement et à remettre,
muni du tampon de la mairie, à la Directrice de l'école maternelle d'affectation lors de l'inscription
officielle en mai 2019 (la date définitive vous sera communiquée par courrier).

Documents à produire à la Mairie au moment de l'inscription :

- le livret de famille
- Justificatif de domicile (Bail, permis de construire ou facture (impôts, eau, électricité) **datant de moins de 3 mois**)

REEMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT (*merci d'écrire très lisiblement*)

NOM de l'enfant : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse des parents :
Commune : Parents téléphone fixe :
Portable (père) : Portable (mère) :
Courriel :

A REMPLIR SI L'ENFANT EST GARDE par une autre personne que les parents (AMAT, autre...)

NOM et Prénom
Adresse
Commune Téléphone fixe : Portable :

Cochez l'une des cases : **nourrice ou organisme de garde** **famille** (grands-parents, etc...)

L'enfant a-t-il un frère ou une sœur qui fréquentera à la rentrée 2019 **oui** **non**
l'une des écoles maternelles de la commune :

Si oui laquelle : **Clé des champs** **Hirondelles**

L'affectation des enfants dans l'une ou l'autre des écoles est réalisée lors d'une commission composée de représentants de la municipalité, du personnel enseignant et de représentants de parents d'élèves.

Cette affectation se fait par rapport à une série de critères, redéfinis tous les ans en fonction de l'équilibre des effectifs entre les deux écoles.

Bien évidemment les fratries ne sont pas séparées en école maternelle.

A l'issue de cette commission, les parents sont informés par courrier de l'affectation de leur enfant et de la procédure d'inscription auprès de la directrice de l'école.

En cas de demande d'affectation à une école particulière : **Joignez impérativement une lettre d'explication**

Ecole maternelle souhaitée : Clé des champs Hirondelles

Important : la scolarisation dans une école d'ESCHAU n'entraîne aucune prérogative en ce qui concerne le service périscolaire qui est indépendant et donc la capacité d'accueil est limitée (période d'inscription avril/mai)

SITE BILINGUE

Mon enfant **est né en 2016** et je désire l'inscrire en site bilingue : **oui** **non**

Le site bilingue est réalisé en intercommunalité avec Plobsheim. **La décision d'inscrire votre enfant en site bilingue vous engage auprès de l'Education nationale à le maintenir dans ce site durant toute sa scolarité maternelle et élémentaire.**

L'affectation dans l'une ou l'autre des écoles se fera par la commission en fonction des capacités d'accueil respectives. **Pour les familles qui sont intéressées par le cursus bilingue, il est nécessaire de participer à la réunion d'information qui sera organisée cette année à ESCHAU (date communiquée ultérieurement et qui sera indiquée en mairie et sur le site internet de la commune www.eschau.fr).**

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Date :

Signature :

N° d'ordre :

Bilingue :